

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B13789
Référence de dépôt : L240146767
Déposé et enregistré le 16/07/2024

RMYRTNX20240322T13001005_002

No. RCSL : B13789	Matricule : 1976 2200 336
Date d'entrée eCDF : 22/03/2024	

BILAN

Exercice du 01 01/01/2023 au 02 31/12/2023 (en 03 EUR)

ACCUMALUX
15, Allée de la Poudrerie
L-1899 Kockelscheuer

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	9.541.440,86	14.906.679,39
I. Immobilisations incorporelles	1111	2.110,00	2.110,00
1. Frais de développement	1113	2.110,00	2.110,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117		
b) créés par l'entreprise elle-même	1119		
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121		
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123		
II. Immobilisations corporelles	1125	5.099.564,66	6.632.959,31
1. Terrains et constructions	1127	778.515,12	985.203,93
2. Installations techniques et machines	1129	4.143.513,82	4.704.752,24

No. RCSL : B13789

Matricule : 1976 2200 336

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	169.699,00	254.226,84
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	7.836,72	688.776,30
III. Immobilisations financières	1135	4.439.766,20	8.271.610,08
1. Parts dans des entreprises liées	1137	1.002.068,83	1.513.428,71
2. Créances sur des entreprises liées	1139	3.381.147,65	6.701.631,65
3. Participations	1141		
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143		
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	56.549,72	56.549,72
6. Autres prêts	1147		
D. Actif circulant	1151	14.768.137,42	12.881.503,64
I. Stocks	1153	5.236.094,48	5.504.257,42
1. Matières premières et consommables	1155	3.126.845,65	2.784.495,10
2. Produits en cours de fabrication	1157	395.282,41	378.768,32
3. Produits finis et marchandises	1159	1.713.966,42	2.340.994,00
4. Acomptes versés	1161		
II. Créances	1163	7.131.647,37	6.126.675,24
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	5.490.345,28	4.822.557,91
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	5.490.345,28	4.822.557,91
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		
2. Créances sur des entreprises liées	1171	448.426,24	503.528,26
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	448.426,24	503.528,26
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175		
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181		
4. Autres créances	1183	1.192.875,85	800.589,07
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	665.875,85	800.589,07
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	527.000,00	

No. RCSL : B13789

Matricule : 1976 2200 336

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 _____
1. Parts dans des entreprises liées	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1209 _____	209 _____	210 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 _____	196 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 _____	197 <u>2.400.395,57</u>	198 <u>1.250.570,98</u>
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 <u>4.075,76</u>	200 _____
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>24.313.654,04</u>	202 <u>27.788.183,03</u>

No. RCSL : B13789

Matricule : 1976 2200 336

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301	14.003.013,05	14.911.240,94
I. Capital souscrit	1303	2.500.000,00	2.500.000,00
II. Primes d'émission	1305		
III. Réserve de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309	11.384.113,15	11.384.113,15
1. Réserve légale	1311	250.000,00	250.000,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429	11.134.113,15	11.134.113,15
a) autres réserves disponibles	1431	9.274.113,15	9.274.113,15
b) autres réserves non disponibles	1433	1.860.000,00	1.860.000,00
V. Résultats reportés	1319	682.837,58	741.553,78
VI. Résultat de l'exercice	1321	-1.187.955,63	46.283,80
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	624.017,95	239.290,21
B. Provisions	1331	683.387,39	603.482,33
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333	159.569,88	167.164,82
2. Provisions pour impôts	1335		
3. Autres provisions	1337	523.817,51	436.317,51
C. Dettes	1435	9.478.878,60	12.125.084,75
1. Emprunts obligataires	1437		
a) Emprunts convertibles	1439		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		
b) Emprunts non convertibles	1445		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355	2.193.053,35	3.270.717,16
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	1.112.928,36	1.112.928,36
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	1.080.124,99	2.157.788,80

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B13789

Matricule : 1976 2200 336

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	21.000,00	362
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	21.000,00	364
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365		366
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	3.205.244,98	368 2.459.706,64
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	3.205.244,98	370 2.459.706,64
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371		372
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373		374
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375		376
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377		378
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	1.767.710,21	380 1.810.366,61
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	887.710,21	382 930.366,61
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	880.000,00	384 880.000,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385		386
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387		388
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389		390
8. Autres dettes	1451	2.291.870,06	452 4.584.294,34
a) Dettes fiscales	1393	1.022.827,03	394 1.305.817,43
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	327.536,48	396 176.752,39
c) Autres dettes	1397	941.506,55	398 3.101.724,52
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	941.506,55	400 1.141.724,52
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401		402 1.960.000,00
D. Comptes de régularisation	1403	148.375,00	404 148.375,01
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 24.313.654,04	406 27.788.183,03

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B13789
Référence de dépôt : L240146767
Déposé le 16/07/2024

RMYRTNX20240322T13001005_003

No. RCSL : B13789	Matricule : 1976 2200 336
Date d'entrée eCDF : 22/03/2024	

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ

Exercice du 01 01/01/2023 au 02 31/12/2023 (en 03 EUR)

ACCUMALUX
15, Allée de la Poudrerie
L-1899 Kockelscheuer

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 5. Résultat brut	1651	651 8.126.852,35	652 7.640.010,77
6. Frais de personnel	1605	605 -7.335.951,12	606 -7.263.588,45
a) Salaires et traitements	1607	607 -6.424.295,07	608 -6.307.515,65
b) Charges sociales	1609	609 -910.746,89	610 -920.386,18
i) couvrant les pensions	1653	653 -507.304,04	654 -508.833,15
ii) autres charges sociales	1655	655 -403.442,85	656 -411.553,03
c) Autres frais de personnel	1613	613 -909,16	614 -35.686,62
7. Corrections de valeur	1657	657 -2.214.564,50	658 -1.664.992,19
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	659 -2.223.823,76	660 -1.645.637,76
b) sur éléments de l'actif circulant	1661	661 9.259,26	662 -19.354,43
8. Autres charges d'exploitation	1621	621 -48.987,41	622 -238.676,73

No. RCSL : B13789

Matricule : 1976 2200 336

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	282.859,88	1.358.018,39
a) provenant d'entreprises liées	1717	282.859,88	1.358.018,39
b) provenant d'autres participations	1719		
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	16.757,45	
a) provenant d'entreprises liées	1723		
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	16.757,45	
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	366.485,92	249.728,08
a) provenant d'entreprises liées	1729	271.457,90	122.016,80
b) autres intérêts et produits financiers	1731	95.028,02	127.711,28
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663		
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665		
14. Intérêts et autres charges financières	1627	-262.331,75	-143.224,19
a) concernant des entreprises liées	1629	-70.479,36	
b) autres intérêts et charges financières	1631	-191.852,39	-143.224,19
15. Impôts sur le résultat	1635	12.245,86	126.691,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	-1.056.633,32	63.966,68
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	-131.322,31	-17.682,88
18. Résultat de l'exercice	1669	-1.187.955,63	46.283,80

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B13789

Référence de dépôt : L240146767

Déposé le 16/07/2024

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME

R.C.S. Luxembourg B 13.789

ACCUMALUX

Société Anonyme

ANNEXES AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

- 1. Rapport du réviseur d'entreprises**
- 2. Notes aux comptes**
- 3. Affecation du résultat**

Siège social :
15, Allée de la Poudrerie
L-1899 Kockelscheuer
RCS Luxembourg : B13789

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME
R.C.S. Luxembourg B 13.789

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux actionnaires de

ACCUMALUX

Société Anonyme

15, Allée de la Poudrerie

L 1899 Kockelscheuer

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ACCUMALUX (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les

autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il [elle] considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME
R.C.S. Luxembourg B 13.789

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 29 mars 2024

BDO Audit

RCS B147570

Cabinet de révision agréé

Signé Jean-Philippe Barret

NOTE 1 - GENERALITES

Accumalux S.A. (La Société), a été constituée le 25 février 1976 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. La durée de la Société est illimitée.

La Société est inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la référence B 13.789.

La Société a pour objet la production, le façonnage et la transformation par extrusion, injection, soufflage et estampage, cette énumération n'étant pas limitative, de matières plastiques et de tous autres produits apparentés ou similaires ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui s'attachent directement ou indirectement à cet objet.

La Société fait partie d'un groupe dont la société faîtière, Accumalux Group S.A. publie une consolidation et est l'ensemble le plus grand. Le siège de la société Accumalux Group S.A. est située 15, Allée de la Poudrerie, L-1899 KOCKELSCHEUER.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée, à l'exception des frais de recherche et développement sur de nouveaux moules qui sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ces frais sont immobilisés.

Les durées d'amortissement appliqués sont les suivantes :

- Constructions : 4 à 20 ans
- Installations techniques et machines : 1 à 8 ans
- Autres installations, outillages et mobilier : 4 à 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de valeurs mobilières détenues de façon durable, de participations, d'avances à celles-ci et de dépôts et cautionnements. Les valeurs mobilières sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de la valeur du marché. Les participations sont valorisées à leur prix d'acquisition diminué éventuellement d'une correction de valeur pour tenir compte des moins-values durables. Les avances sont indiquées à leur valeur nominale diminuées si nécessaire d'une correction de valeur pour tenir compte d'éventuelles moins-values latentes. Les dépôts et cautionnements sont indiqués à leur valeur nominale.

Stocks

Les matières premières et consommables sont valorisées aux prix d'acquisition en appliquant la méthode du premier entré premier sorti. Les produits finis et marchandises sont valorisés

au dernier prix de revient connu. Les stocks sont diminués d'une correction de valeur pour tenir compte de l'obsolescence de certains produits.

Créances de l'actif circulant

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Subvention d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites au passif en capitaux propres pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Résultat brut

La Société a opté pour une présentation abrégée de son compte de profits et pertes. Le résultat brut regroupe le Chiffre d'affaires net, les variations de stocks de produits finis, les autres produits d'exploitation, les consommations de matières consommables et les autres charges externes.

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME

R.C.S. Luxembourg B 13.789

ANNEXE

31 décembre 2023

- suite -

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan :

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières et les valeurs mobilières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique ;
- les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés au plus haut de leur valeur en cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles est la suivante :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées au cours de l'exercice	Sorties au cours de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
<u>Prix d'acquisition</u>				
Frais de recherche et de développement	1.310.234,62	0,00	0,00	1.310.234,62
Total	1.310.234,62	0,00	0,00	1.310.234,62
<u>Corrections de valeur</u>				
Frais de recherche et de développement	-1.308.124,62	0,00	0,00	-1.308.124,62
Total	-1.308.124,62	0,00	0,00	-1.308.124,62
Valeur nette	2.110,00	0,00	0,00	2.110,00

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME

R.C.S. Luxembourg B 13.789

ANNEXE

31 décembre 2023

- suite -

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

	Constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute au début de l'exercice	6.475.158	36.552.591	1.003.877	688.766	44.720.401
Entrées au cours de l'exercice	55.595	654.391	13.829	1.289	725.104
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	-34.674	-34.674
Transferts		647.554		-647.554	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	6.530.753	37.854.536	1.017.705	7.837	45.410.831
Corrections de valeur cumulée au début de l'exercice	-5.489.954	-31.847.839	-749.650	-	-38.087.443
Dotations de l'exercice	-262.284	-1.863.183	-98.357	-	-2.223.824
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur cumulée à la fin de l'exercice	-5.752.238	-33.711.022	-848.006	-	-40.311.266
Valeur nette à la fin de l'exercice	778.515	4.143.514	169.699	7.837	5.099.565
Valeur nette au début de l'exercice	985.204	4.704.752	254.227	668.776	6.632.959

ANNEXE

31 décembre 2023

- suite -

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Parts dans des entreprises liées EUR	Créances sur des entreprises liées EUR	Titres ayant le caractère d'immobilisations financières EUR
Situation au 31 décembre 2022	1.513.429	6.701.632	56.550
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	1.513.429	6.701.632	56.550
Augmentations de l'exercice			-
Diminutions de l'exercice	-511.360	-3.320.484	-
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	1.002.069	3.381.148	56.550
Corrections de valeur au début de l'exercice	-	-	-
Augmentations de l'exercice			-
Diminutions de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-	-	-
Situation au 31 décembre 2023	1.002.069	3.381.148	56.550

En vertu de l'article 67 (1) sub b) de la loi du 19 décembre 2002 sur les comptes annuels, le Conseil d'Administration omet de présenter les informations relatives aux entreprises liées.

NOTE 6 - CREANCES

Les créances sur ventes et prestations de services sont montrées nettes de la provision pour créances douteuses qui s'élève à EUR 433.000,00 (en 2022: EUR 442.259,26).

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Le capital social de la Société est fixé à 2.500.000,00 EUR représenté par 60.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5% du bénéfice de l'année doivent être affectés à la réserve légale jusqu'au moment où elle atteint 10% du capital. Cette réserve n'est pas disponible pour des distributions de dividendes.

Réserve suivant § 8a IF

La société a réduit la charge de l'impôt sur la fortune en accord avec la législation fiscale. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserves indisponibles (poste « Réserve spéciale ») un montant correspondant à cinq fois le montant d'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME
R.C.S. Luxembourg B 13.789
ANNEXE
31 décembre 2023
- suite -

Evolution des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Réserve suivant § 8a IF	Autres réserves	Résultats reportés	Distribution de dividendes	Bénéfice de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Situation au début de l'exercice	2.500.000	250.000	1.860.000	9.274.113	741.553	500.000	46.284
Affectation du résultat	-	-	-	-	-58.716	105.000	-46.284
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-605.000	-
Bénéfice de la période	-	-	-	-	-	-	-1.187.956
Situation à la fin de l'exercice	2.500.000	250.000	1.860.000	9.274.113	682.838	-	-1.187.956

La réserve d'impôts sur la Fortune est composée de 1.260.000,00 EUR pour le compte d'Accumalux S.A. et 600.000,00 EUR pour le compte d'Accumalux Industrial S.A.

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME

R.C.S. Luxembourg B 13.789

ANNEXE

31 décembre 2023

- suite -

Subventions d'investissement en capital

	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
Frais d'investissement en capital	4.541.377	- 3.917.359	624.018	239.290
Frais de recherche et développement	1.047.116	- 1.047.116	-	-
	5.588.493	- 4.964.475	239.290	239.290

NOTE 8 - PROVISIONSProvisions pour pensions et obligations similaires

Une entreprise d'assurance détermine le montant de la réserve à constituer par la société pour garantir les engagements de pensions correspondants à l'égard du personnel luxembourgeois.

Autres provisions

Les autres provisions ont pour objet de couvrir des pertes qui sont probables ou certaines à la date de clôture du bilan mais indéterminées quant au montant et à la date de survenance.

Autres provisions au début de l'exercice	436.318
Augmentations de l'exercice	87.500
Diminutions de l'exercice	-
Situation à la fin de l'exercice	523.818

NOTE 9 - FRAIS DE PERSONNEL

L'effectif moyen de l'exercice 2023 est de 122 personnes (en 2022 : 133 personnes).

NOTE 10 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés anonymes luxembourgeoises sont soumises. Elle a été imposée jusqu'à l'exercice 2018 inclus.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société est engagée sur trois cautionnements pour une valeur totale de EUR 18.854,78 (en 2022 : EUR 18.854,78).

NOTE 12 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION OU DE SURVEILLANCE

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes de gestion et de surveillance à raison de leur fonction.

NOTE 13 - AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION OU DE SURVEILLANCE

Il n'a pas été accordé d'avances ou de crédits aux organes de gestion et de surveillance et aucun engagement n'a été pris à leur égard au titre d'une garantie quelconque.

NOTE 14 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une influence sur les comptes de la société et de ses filiales au 31 décembre 2023.

ACCUMALUX, SOCIÉTÉ ANONYME

R.C.S. Luxembourg B 13.789

ANNEXE

31 décembre 2023

- suite -

Affectation du résultat de l'exercice clôturant au 31 Décembre 2023
ACCUMALUX S.A.

	2023 EUR
Résultat de l'exercice :	-1.187.955,63
Reprise réserve spéciale impôt fortune :	750,000.00
Solde :	-437.955,63
Report de l'exercice antérieur :	682.837,58
Solde à reporter :	244.881,95